# 

* Date : 22-08-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017706564
* Auteur :

Par Ordonnance prononcée le 11 août 2017, le tribunal de première instance du Brabant wallon, a désigné Me Jean BUBLOT, avocat, juge suppléant, en qualité d'administrateur provisoire à la succession de Mme Anne Jeanne Renée Agnès de BUISSERET, née le 13 octobre 1944 à Nivelles, de son vivant domiciliée en dernier lieu à 1400 NIVELLES, rue du Cura 38.
Selon cette Ordonnance, la mission de l'administrateur provisoire consiste à liquider la succession du défunt, précité, avec les pouvoirs les plus étendus de gestion de ladite succession, en ce compris d'amener les héritiers à prendre attitude, de réaliser, si nécessaire, les effets dépendant de la succession du défunt.
Dans ces circonstances, les créanciers qui ont des droits à faire valoir à l'égard de la succession sont invités à introduire une déclaration de créance auprès de l'administrateur provisoire, Me Jean BUBLOT, dont le cabinet est établi à 1300 WAVRE, chaussée de Louvain 43, bte 2, dans les trois mois de la présente publication.
Les organismes bancaires sont également invités à faire savoir à l'administrateur provisoire s'ils sont en possession de fonds dépendant de la succession du défunt.